DEUXIÈME ÉDITION

une certaine école, révocables même au cours du mandat.

Plus le mandataire est l'expression rigoureuse de ses mandants, plus parfaite est l'organisation; et, dans ce but, la durée du mandat devrait être réduite aux plus étroites limites, au point de vue du temps, eu égard à la possibilité d'un fonctionnement régulier de la machine législative.

Telle est la donnée, repoussée par nombre de penseurs, de philosophes, de théologiens et de politiques, mais admise par toute l'école libérale.

Telle est la base du régime parlementaire qui nous gouverne. Comment admettre que les mêmes hommes dont c'est là l'évangile puissent ainsi mentir à leur propre origine et essayer de reculer de deux années « la conversation » avec les électeurs, alors que tout doit converger vers ce but : rapprocher, identifier, ramener chaque jour — si c'était possible — l'élu chez ses commettants!

Pour une autre école la souveraineté, qui réside également dans le peuple, peut, doit même être déléguée, aliénée si l'on veut, d'une manière définitive.

Dès lors, rien d'étonnant si de très longs intervalles séparent les convocations des représentants d'une nation qui ratifie certains actes, mais ne gouverne pas.

Mais quand le peuple gouverne, règne autant qu'il le peut sans jamais pouvoir abdiquer; que penser de la sincérité de ces exécuteurs de la volonté qui s'éloignent de lui?

Qu'en penser? Ce qu'il faut penser de gens instituant un gouvernement, parce que libéral, parce que égalitaire et proscrivant les meilleurs citoyens, broyant les consciences, persécutant l'Eglise, s'emparant du pouvoir pour l'exploiter dans des situations nettement privilégiées.

LE PAYSAN.

COURRIER PARLEMENTAIRE

Chambre des députés

L'affichage électoral

S'attelant de nouveau à cette discussion de l'affichage électoral où elle avait si lamentablement pataugé vendredi, la majorité, cette fois sans désemparer, nous a munis d'une « loi des cadres ». Ce n'est pas celle que l'armée réclame depuis si longtemps, mais quand il ne s'agit que du premier de ses intérêts nationaux, la France peut bien attendre quelques années de plus; qu'importe, dès lors que Messieurs les candidats à la députation aurent, pour y mettre leurs promesses électorales, de beaux cadres payés par les contribuables?

—o—

Une autre question était en suspens : celle des candidatures multiples, complètement interdites par la loi votée en juillet 1889 qui visait uniquement le général Boulanger.

La logique voulait ou qu'on maintînt intégralement l'interdiction, contre tout candidat, de se présenter dans plus d'une circonscription, ou qu'on supprimât toute limitation, cette dernière décision seule respectant les droits du suffrage universel dit souverain.

La Commission avait naturellement choisi un moyen terme, le plus illogique et arbitraire possible : permettre la candidature simultanée en *deux* circonscriptions. Excellent moyen de repêcher quelques amis du gouvernement que leurs électeurs anciens vomissent avec horreur, tel notamment l'ex-président de la Commission de Panama, le lunettre Brisson.

Combattue tour à tour par MM. **Gauthier** (de Clagny), **Millevoye**, **Ch. Ferry**, la proposition de la Commission allait peut-être triompher; mais le gouvernement — en la circonstance M. **Leygues** — s'est précipité à son secours avec toutes les fleurs de son éloquence gasconne; résultat : Commission et gouvernement, avec leur commun projet, ont été battus par **440** voix contre **89**.

D'autre part, une proposition d'abrogation totale de la loi de 1889 ayant été rejetée, nous restons dans le *statu quo*, sauf interdiction nouvelle à tout député en exercice de se présenter dans une autre circonscription sans avoir donné sa démission.

La bataille s'est alors portée sur un autre point, avec une motion de **M. Gauthier** (de Clagny) appuyée par **M. Viviani** et mettant les préfets en demeure de ne refuser le récépissé de déclaration de candidature à aucun candidat, sauf au cas où le candidat ferait cette demande dans plusieurs circonscriptions à la fois.

Grâce à une nouvelle intervention de **M. Leygues**, cette motion qu'il combattait a été votée par **252** voix contre **235**.

Deux additions ont alors surgi : l'une, de **M. Vaillant**, exceptant du droit au récépissé de déclaration « les membres des familles ayant régné sur la France, et tout condamné pour complot ou attentat contre le régime républicain », l'autre de **M. Allemane**, exceptant « les condamnés de la Haute Cour et les membres des familles ayant régné en France. »

La Commission acceptait cette dernière, contre laquelle s'élevaient **MM Millevoye, Paulin Méry, Pierre Richard, Ribot**, qui faisaient remarquer avec raison l'absurdité d'une loi permettant à un préfet ou sous-préfet de recevoir la déclaration d'un individu condamné pour vol ou assassinat, et lui interdisant de recevoir celle d'un simple condamné politique. Et ce sont les hommes de la Commune, anciens condamnés politiques eux-mêmes, qui osent la proposer!

Bref, malgré gouvernement et Commission, celle-ci s'est vu renvoyer, pour étude nouvelle, la motion du ministériel Allemane.

L'agonie des assemblées est décidément un bien lamentable spectacle.

F. L.

Séance du mardi 25 mars

Séance à 2 heures : M. Deschanel préside.

M. Castelin dépose une motion invitant le gouvernement à modifier la loi de 1891 sur les courses, afin d'assurer une meilleure répartition des fonds provenant du Pari mutuel.

L'urgence est déclarée et la motion renvoyée à une Commission spéciale.

L'accord franco-russe en Extrême-Orient

M. Denys Cochin demande des explications au ministre des Affaires étrangères sur l'accord franco-russe en Extrême-Orient.

Les indications données par M. Delcassé lors d'une récente intervention de M. Denis Guibert ont été suivies de cet accord, sur lequel le pays a le droit d'être renseigné.

L'orateur entre dans des détails très clairs sur la différence considérable des intérêts français et russes en ces pays, les nôtres étant dans le sud de la Chine, ceux des Russes dans le nord.

La Russie a déclaré ne pas vouloir annexer la Mandchourie, bien que ses troupes l'aient occupée que les chemins de fer qui y arrivent lui appartiennent, qu'un commissaire russe soit placé à côté de chaque mandarin et que les Chinois n'y puissent plus introduire que des troupes de police dont l'armement est fixé par les Russes.

Pour nous, la situation est toute différente, toute pacifique : l'Indo-Chine est pour nous à l'autre bout du monde, et nous y sommes uniquement pour accomplir une tâche civilisatrice.

Or, au Parlement anglais, le gouvernement déclarait ces jours derniers que la convention anglo-allemande de 1901 comme le dernier accord anglo-japonais stipulent le maintien de l'intégrité de l'empire chinois, y compris la Mandchourie.

Quel est donc, alors que nos intérêts sont si loin de ceux de la Russie en ces régions, l'avantage de lier partie avec elle?

L'alliance russe devait être destinée à nous donner sécurité en Europe, nous ne pouvions penser qu'elle entraînerait en Afrique, en Asie ou ailleurs, une action commune partout.

Dans quelle mesure sommes-nous ici engagés, et quels avantages prétend-on nous avoir donnés en concluant cet accord? (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Delcassé : nouvelle ses déclarations récentes à la suite du traité anglo-japonais, que notre politique en Extrême-Orient n'a de ce fait, subi aucun changement.

L'action des deux puissances française et russe a eu en vue uniquement le maintien de l'intégrité de l'empire chinois et l'indépendance de son gouvernement.

L'orateur lit la clause du traité anglo-japonais relative aux conditions où les deux puissances pourraient être amenées à intervenir. (Mouvement).

Il faudrait, pour que cela se produisît, que la Chine fût menacée dans son intégrité, entraînée dans son développement : nous-mêmes, en ce cas, n'aurions-nous pas certaines mesures à prendre, certaines éventualités à envisager?

C'est pourquoi nous avons affirmé que la Russie et la France ne sauraient se désintéresser d'aucune des questions qui concernent la Chine.

Il est de l'intérêt de toutes les puissances que la Chine reste intacte, ouverte aux entreprises industrielles, aux efforts de la civilisation : c'est, en somme, le maintien du *statu quo*, et la note franco-russe n'avait pas d'autre but que de l'affirmer.

Elle a reçu l'approbation explicite de toutes les puissances et elle justifie la confiance du pays. (Applaudissements sur quelques bancs.)

L'incident est clos.

—o—

On vote sans débat :

Un projet autorisant la participation de la France à l'Exposition internationale de Saint-Louis (Etats-Unis);

Un autre portant règlement définitif du budget de l'exercice 1898;

Deux autres approuvant une convention entre les gouvernements français et tunisien, et autorisant un emprunt de 40 millions pour la construction de chemins de fer en Tunisie.

Un autre encore portant organisation des territoires du sud de l'Algérie;

Un projet portant déclassement de places fortes des ouvrages fortifiés sur le littoral;

Plusieurs relatifs aux pensions de dommages, au permis de navigation maritime, aux pensions de retraite des officiers mariniers des équipages de la flotte et aux corps auxiliaires de la marine.

Les six ans de la Chambre

M. Chiché demande à interpeller sur l'attitude que compte prendre le gouvernement devant le Sénat, dans la discussion sur la proposition tendant à porter à six ans la durée du mandat législatif.

M. Leygues. — Le gouvernement demande la mise à l'ordre du jour à la suite des interpellations qui y sont déjà : le président du Conseil est, d'ailleurs, à la séance du Sénat.

M. Chiché. — La Chambre sait dans quelles conditions a été discutée, par surprise, l'amendement qui a si profondément modifié la situation de la Chambre vis-à-vis du suffrage universel.

Cet amendement n'a été adopté que grâce à des votes tronqués, au vote même des morts, bien que le gouvernement se fût associé à la tentative contre le droit de contrôle du pays sur ses mandataires.

De nombreuses rectifications ont établi qu'on fait la modification avait été repoussée.

Nous avons tout droit de demander au gouvernement quelle attitude il entend prendre quand le débat va venir au Sénat; et, comme nous sommes à la veille de notre séparation, la discussion immédiate s'impose.

Le débat est renvoyé à la suite des autres *interpellations et l'on revient à la discussion sur*

Les candidatures multiples

M. Klotz, rapporteur, expose l'avis de la Commission sur les divers amendements provoqués par l'adoption, lundi, de celui de M. Gauthier (de Clagny) qui oblige les préfets et sous-préfets à recevoir toutes les déclarations de candidature.

A tous ces amendements, la Commission a substitué un texte d'ensemble, déclarant irrecevables « les déclarations de candidature des personnes frappées de dégradations civiques par suite de condamnation définitive, ou les personnes désignées dans la loi du 16 juin 1898 ».

Cette dernière catégorie comprend les membres des familles ayant régné sur la France, et l'autre les diverses classes de condamnés privés de leurs droits civils et politiques.

M. Gauthier (de Clagny) établit tout l'arbitraire de ce nouveau texte de la Commission : ce texte aboutit tout juste à obliger les candidats à fournir aux préfets leur casier judiciaire.

D'autre part, la dégradation civique peut atteindre l'auteur de délits minimes; celui-là ne pourra poser sa candidature, tandis qu'un voleur pourra librement poser la sienne, tout comme d'autres condamnés frappés de peines plus considérables que la dégradation civique.

Dans un précédent rapport, M. Klotz déniait aux préfets le droit de se constituer juges de la légitimité des candidatures, comment propose-t-il aujourd'hui le contraire. (Rires.)

La séance continue.

LA QUESTION DU GAZ

On sait que la Commission d'intérêt local est chargée d'examiner le projet de loi déposé par le gouvernement en vue de sanctionner le traité déjà approuvé par la Ville de Paris et la Compagnie du gaz.

On dit que cette Commission aurait l'intention de recommander à la Chambre de renvoyer ce projet à l'étude du Conseil d'Etat.

Cette conclusion ne s'expliquerait que par le désir de la Commission d'éluder, avant la séparation des Chambres, la responsabilité d'une décision que Paris attend avec impatience.

En effet, si le gouvernement, après avoir étudié le dossier pendant trois semaines, n'a pas jugé utile de prendre l'avis du Conseil d'Etat, le renvoi du projet à cette assemblée équivaudrait pour la Chambre à l'abandon de ses droits et serait considéré comme un manquement à ses devoirs.

SÉNAT

Séance du lundi 24 mars

M. Loubet en Russie

Sur la proposition de M. Delcassé, le Sénat a voté un crédit extraordinaire de 500 000 francs pour les frais du voyage de M. Loubet en Russie.

Et revenant au budget, il a voté une quarantaine de chapitres du budget de la guerre.

Séance du mardi 25 mars matin

A 9 h. 1/2, la séance est ouverte et l'on reprend la discussion du budget de la guerre.

M. Boudenoot signale sur le chapitre 45 (établissement de l'artillerie) une réforme à faire dans la comptabilité de la réserve.

Le commissaire du gouvernement demande ensuite le rétablissement d'un crédit de 600 000 francs pour les écoles à feu des batteries de côte et pour les tirs de l'infanterie. Il est appuyé par le ministre. Tous deux en sont pour leurs frais : le Sénat repousse la demande de crédit. Encore un échec pour le ministre.

M. le Provost de Launay est plus heureux. Il obtient un relèvement de crédits de 50 000 fr. pour le personnel des invalides de la guerre.

M. de Montfort prie le ministre de donner plus d'élasticité aux secours et gratifications de réserve, et en même temps plus de bienveillance. Le ministre l'assure qu'il ne manquera pas d'intervenir, dans ce sens, auprès des Commissions de réforme.

Sur ces explications, on adopte 30 chapitres.

Le Sénat passe alors aux chapitres extraordinaires dont elle adopte les premiers.

Une longue discussion s'engage sur le chapitre 13 (champs de manœuvre, etc.) La Chambre avait voté 4 millions : la Commission des finances du Sénat en propose 5; le gouvernement demande qu'on lui accorde les chiffres votés par la Chambre.

M. de Montfort est d'avis qu'il est nécessaire de donner au ministre de la Guerre les 6 millions. Il reproche au Parlement sa parcimonie en matière de dépenses militaires. Il est évidemment bon de faire des économies, et il est tout le premier à les réclamer; mais, lorsqu'il s'agit de la défense nationale, il faut voir plus haut, et regarder les grands intérêts généraux. Les pays qui nous environnent ne marchandent pas les sacrifices pécuniaires pour défendre leur territoire et fortifier leurs frontières. C'est pour ces raisons que l'orateur appuie la demande du gouvernement.

Le général André maintient, de toute son énergie, sa demande de crédits qu'il juge indispensables pour la défense nationale. « Dussé-je, ajoute-t-il, courir aux échecs que m'a réservés le Sénat, ces jours derniers, je n'en continuerai pas moins à demander quand même les crédits que je crois nécessaires. En tout cas, je décline ma responsabilité. »

M le chef d'état-major général Pendezec appuie les considérations du ministre. Et il fait valoir cette nouvelle considération : En 1901, on a commencé la réfection des grandes places fortes de l'Est. Des chantiers ont été ouverts; on a dépensé 3 millions. Il faut continuer les travaux; pour le faire, les crédits sont nécessaires. Les refuser serait très imprudent.

Le rapporteur général croit que les intérêts des son ribuables sont aussi importants que les intérêts nationaux.

Le général Billot parle dans le même sens que MM. de Montfort et le ministre.

Le Sénat, par 201 voix contre 64, accorde le relèvement de crédits demandé par le gouvernement.

La séance est levée à midi 1/4 et sera reprise à 2 h. 1/2.

Séance du mardi 25 mars (soir)

La séance est reprise à 2 h. 40 sous la présidence de M. Poirrier.

Différents chapitres relatifs aux fortifications, au matériel du génie, à la construction de chemins stratégiques, aux établissements de l'intendance et de la Santé, etc.

Dans le chapitre relatif aux chemins de fer, la Commission des finances a réduit le crédit de 127 000 francs, le commissaire du gouvernement, le général Pendezec, demande le relèvement de crédit; le rapporteur général s'y oppose.

Le gouvernement essuie un nouvel échec, le Sénat repoussant sa demande par 210 voix contre 55.

Et enfin, les derniers chapitres et l'ensemble du budget de la guerre sont adoptés.

Une question

M. de Montfort pose une question au ministre de la Guerre.

— Je demande au ministre, dit-il, s'il a l'intention de réunir le Conseil supérieur de la guerre avant l'étude, par le Parlement, de la réorganisation du service militaire, c'est-à-dire du service de deux ans.

Le ministre répond qu'en effet il a l'intention de convoquer le Conseil supérieur de la guerre.

Sur ce on passe à

L'Imprimerie nationale

dont on vote les premiers chapitres.

M. Milliès-Lacroix demande une réduction de 11000 francs pour supprimer le secrétaire général.

M. Millies-Lacroix remonte à la tribune pour dire que le secrétaire général occupe toujours ses fonctions.

M. Lagiudie, rapporteur, lui répond que cette fonction est supprimée depuis deux ans.

La discussion se continue entre le ministre de la Justice et plusieurs sénateurs.

Finalement, l'amendement est repoussé par 201 voix contre 53.

Et le Sénat adopte le budget de l'Imprimerie nationale.

Vient alors en discussion une proposition de loi relative à la reconstitution de l'Imprimerie nationale.

M. Saint-Romme propose le renvoi de la proposition à la Commission.

Après les observations de **MM. Bassinet** et **Monis**, le Sénat repousse le renvoi et adopte la proposition de loi.

La séance continue.

L'ACTION LIBÉRALE

M. Joly, membre de l'Action libérale, a donné hier une intéressante conférence à Villefranche-de-Rouergue.

La réunion était présidée par M. Cibiel, député.

L'orateur a tracé d'un crayon énergique les silhouettes de ces ministres étranges, Millerand, André, Caillaux, Monis, Baudin, que M. Waldeck-Rousseau a amalgamés dans un même Cabinet. Il a montré l'œuvre néfaste accomplie depuis trois ans par cet introuvable ministère.

Ce discours a été salué par des applaudissements unanimes.

M. Cibiel a été également très acclamé.

On trouve aux bureaux de l'Action libérale :

Les discours de MM. Piou et comte A. de Mun à la réunion des Comités parisiens, à la salle des Agriculteurs de France, le 15 mars dernier, au prix de 0 fr. 10 l'ex.; 5 fr. le cent; 45 fr. le mille.

LA « PATRIE FRANÇAISE »

A SAINT-CLAUDE

M. Jules Lemaître a fait hier soir à Saint-Claude une conférence devant 1 500 électeurs dont 500 étaient descendus de la montagne.

Au milieu d'applaudissements enthousiastes, il a prononcé un énergique réquisitoire contre le ministère, et présenté M. Bonnamour, le candidat qui remplacera M. Cère, député ministériel sortant.

Un socialiste a été autorisé à développer ses théories. M. Jules Lemaître lui a répondu avec un grand succès; puis les deux orateurs se sont serré la main.

Aujourd'hui, c'est chez M. Trouillot, rapporteur de l'odieuse loi contre les associations, que M. Jules Lemaître continuera son œuvre de salubrité publique.

UN DISCOURS DE M. BARTHOU

M. Louis Barthou rendra compte de son mandat dans une réunion publique le dimanche 6 avril à Oloron.

On assure que M. Barthou prononcera à cette occasion un important discours politique.

CANDIDATURES

Meuse. — M. Madelin, qui était candidat à Bar-le-Duc contre M. Ferrette, renonce à la lutte.

Côtes-du-Nord. — L'amiral Rieunier pose sa candidature républicaine libérale dans la 2e circonscription de Lannion contre M. le Troadec, radical ministériel.

Deux-Sèvres. — M. de Lacoste, avocat, conseiller municipal conservateur de Niort, pose sa candidature contre celle de M. Disleau, député ministériel sortant de la 1re circonscription de Niort et qui, à la Chambre, s'est associé automatiquement à toutes les lois qui, depuis quatre ans, ont frappé la liberté individuelle, la liberté d'enseignement, la liberté de conscience, la paix sociale, la prospérité publique, et compromis gravement la fortune nationale et nos intérêts privés.

Yonne. — M. Ch. Hardy, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, conseiller municipal de Tonnerre, vient de poser sa candidature libérale contre le ministériel Thiébaut. Ce dernier, se sentant menacé, vient de trouver deux cornacs chargés de le soutenir en cas de ballottage : ce sont les citoyens Thumereau, socialiste révolutionnaire et le nommé Gillot, radical socialiste, frère de l'ancien maire de Tonnerre.

Marne. — Les progressistes de l'arrondissement de Reims ont définitivement adopté les candidatures suivantes :

1re circonscription : M. Adrien Lannes de Montebello, député sortant. Le candidat radical est M. Degouy, publiciste à Paris.

2e circonscription : M. Emile Foucault, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.

M. Foucault sera donc l'adversaire de M. Mirman, député sortant, socialiste.

3e circonscription : M. Edmond Bertrand, ancien procureur général. Le candidat radical est M. Montfeuillard, député sortant.

Indre. — A La Châtre, M. de Saint-Martin, libéral, député sortant, constamment réélu depuis 1876 aura pour concurrent M. Dauthy, avocat, ancien avoué, radical, dont l'échec est certain.

Au Blanc, M. Leglos, radical, élu à quelques voix de majorité, il y a quatre ans, sera battu cette fois. Ses concurrents sont : MM. de Beauregard, républicain nationaliste, et Le Tellier-Delafosse, républicain progressiste.

Charente-Inférieure. — On nous écrit :

« Les patriotes de l'arrondissement de Jonzac n'ont pas voulu rester étrangers au grand mouvement libéral qui assurera aux élections le triomphe des honnêtes gens.

» Les hommes d'ordre de tous les partis se sont groupés, et ont fait appel au dévouement de M. Maurice Marchand, maire de Montendre, dont les longs services administratifs, la connaissance des affaires du pays et l'indépendance de son caractère, leur offre toute garantie. M. Marchand a accepté et l'arrondissement de Jonzac peut compter désormais sur un défenseur ferme et résolu. »

Charente. — On nous écrit : « La candidature de M. Lajeunie, conseiller général du canton de Chalais depuis plus de trente ans, vice-président de la Société d'agriculture de la Charente et du Comice agricole de l'arrondissement de Barbezieux, ex-vice-président du Conseil général, avocat et grand propriétaire dans plusieurs cantons de l'arrondissement, est accueillie avec la plus vive satisfaction.

» Cette candidature libérale et antiministérielle d'un homme du pays qui a rendu les plus grands services en donnant le premier l'élan et l'exemple pour la reconstitution du vignoble charentais, est assurée du succès ».

Somme. — Dans la 1re circonscription d'Amiens, on annonce la candidature progressiste de M. Catoire, avocat, contre M. Fiquet, député sortant radical socialiste.

Dans la 2e circonscription, le député sortant Cauvin, d'une nuance fort indécise, aura pour concurrent nouveau M. le vicomte de Forceville, antiministériel, dont le programme n'est pas encore communiqué.

Le tarif des huissiers

La Commission de revision des frais de justice s'est réunie hier, au ministère de la Justice, sous la présidence de M. Forichon, sénateur. Le rapport, présenté par Me Monteux, avocat à la Cour d'appel, sur la revision du tarif de 1807, a été approuvé et sera soumis à l'agrément du Conseil d'Etat.

La réforme essentielle que propose ce rapport consiste dans la substitution d'un droit fixe au droit proportionnel que prélèvent les huissiers sur les actes dont ils sont chargés.

Aux termes du projet, la redevance pour les exploits s'élèverait à 3 francs pour les originaux, à 0 fr. 60 pour les copies. Pour les procès-verbaux, le prix serait de 3 francs pendant les trois premières heures, de 6 francs ensuite; pour les protêts, de 3 francs. Sur les offres réelles, un droit de 0 fr. 50 % serait acquis aux huissiers.

Il est à noter que, pour toute affaire inférieure à 100 francs, les émoluments des huissiers seraient réduits de moitié.

Diverses autres mesures sont également indiquées par Me Monteux. Toutes tendent à faire une justice à la fois plus humaine, moins compliquée et moins dispendieuse. Un grand nombre de formalités inutiles, dont les huissiers usent dans le seul but de grossir leurs gains, sont supprimées. Et toujours, avant de se lancer dans une procédure nouvelle, les huissiers seront tenus d'aviser de l'état des choses et leurs clients et leurs adversaires. Les premiers sauront s'ils doivent poursuivre, contre des débiteurs insolvables, des rigueurs qui resteront stériles. Les seconds seront avertis de l'étendue des frais auxquels peut les amener une vaine obstination.

Ce projet va être soumis au Conseil d'Etat; il ne restera plus ensuite au président de la République qu'à mettre le nouveau tarif en vigueur au moyen d'un décret.

GUERRE ET MARINE

NOTRE ESCADRE A TUNIS

Hier, à Tunis, a eu lieu une réception au cercle militaire, offerte par les officiers de terre à leurs camarades de la marine.

Répondant au toast de bienvenue de général de Salignac-Fénelon, l'amiral de Maigret a dit : le plaisir particulièrement vif éprouvé par la marine de se trouver sur le territoire où le génie français s'est manifesté d'une façon si brillante et utile.

Dans ces pays, les officiers de terre et ceux de la marine apprennent en commun les moyens de la défense. Tous ont l'âme enflammée du même souffle, et leur esprit tend vers le même but.

Le général de Salignac-Fénelon a offert, hier soir, un dîner en l'honneur de l'amiral de Maigret.

LE NOUVEAU COMMANDANT EN CHEF DU 18e CORPS

Tarbes, 25 mars. — M. le général Pouliéau, le nouveau commandant en chef du 18e corps d'armée, vient d'arriver à Tarbes.

Aujourd'hui, il a passé la revue des troupes de notre garnison au vaste champ de manœuvres de Laloubère.

Dans l'après-midi, le général Pouliéau a visité les diverses casernes et l'arsenal de Tarbes.

LE « MONTCALM »

Par suite du mauvais temps qui règne sur la Méditerranée, il est possible que le départ du *Montcalm* de Toulon pour Brest soit retardé.

NOUVELLES DU TONKIN

Les journaux du Tonkin arrivés par l'*Australien* apportent les nouvelles suivantes :

Une chaloupe chinoise, le *Kuan-Fat*, faisant le voyage de Nam-Dinh à Hanoï, ayant à bord 300 passagers, a sombré à la hauteur du village de Ninh.

Plus de 150 personnes ont été noyées.

Parmi les victimes, on compte une Française, Mme Arthac, et son enfant.

Mme Arthac allait rejoindre son mari, inspecteur de la garde indigène à Hanoï.

—o—

La guillotine a fonctionné pour la première fois à Haïphong, le 30 janvier.

L'assassin de la congaï de M. Daudin, trouvée assassinée chez elle, a payé sa dette à la société.

L'exécution a eu lieu à côté du grand marché et du théâtre chinois.

—o—

Le R. P. Fan, un des missionnaires catholiques de Kieou-Kiang, a transporté à Joe-Tchou 800 tans de riz pour les distribuer aux pauvres gens qui ont été éprouvés par les inondations.

—o—

Le Dr Yersin, directeur de l'Institut bactériologique de Nha-Trang, vient d'arriver au Tonkin par le dernier courrier afin d'organiser l'école de médecine indigène de Ton-Ap.

A LA FRONTIÈRE MAROCAINE

La première partie des travaux de la Commission franco-marocaine est aujourd'hui terminée. Elle comprenait les déclarations à faire aux habitants de Figuig et des Ksours, ainsi qu'aux nomades au sujet de la nouvelle situation créée à leur égard par le protocole, ainsi qu'il était convenu d'avance.

La deuxième série des opérations comporte l'exécution des mesures de détail nécessaires à Figuig et dans les mêmes ragnos.

CROIX

NOS AMIS DEFUNTS

Mme Dailly, 78 ans, à Paris, le 27 mars. — M. J. de Cassières, président honoraire à la Cour d'appel d'Amiens, le 15 mars, à 82 ans. — M. Edmond Guepin, au château de Quintin (Côtes-du-Nord), à 64 ans. — Mme Vve Lherminier, à Verneuil-sur Avre, à 78 ans. — M. l'abbé Gabriel Boyer, curé de Creissels (Aveyron), à 59 ans. — La Révérende Mère de la Visitation, religieuse Ursuline, au monastère de Saint-Omer le 20 mars, à 81 ans, après sept ans de profession.

SOUS LA CROIX DE MARIE, SOYEZ MON SALUT

Croisade de prières et de pénitences

Voici la grande semaine dont les souvenirs nous prédisposent à la prière et nous inclinent à la mortification. A nos pénitences ordinaires que le fidèle s'impose, doive se joindre cette année, en esprit de réparation et d'intercession, les privations et les mortifications auxquelles Ninivites nous ont donné l'exemple. Il s'agit de sauver notre cité, notre pays et, pourquoi ne pas le dire, le peuple choisi de Dieu pour tous les grands travaux et les fécondes apostolats.

CONDITIONS D'ENVOI

Chaque page et de 100 feuilles de la croisade, 0 fr. 25. *Port en sus*, 0 fr. 20.

Chaque page et de 100 images en noir de saint Michel avec prières spéciales pour les élections au verso, 0 fr. 35. *Port en sus*, 0 fr. 20.

Nous envoyons gratuitement sur demande 10 feuilles de la croisade et une image de saint Michel, à titre de spécimen.

LES CONGRÉGATIONS ET LA CONGRÉGATION DU GRAND-ORIENT

Le directeur d'une Revue importante écrit à l'auteur de cette étude :

Nous sommes tout à fait d'avis de faire une propagande acharnée de votre brochure. Pourquoi la *Croix* ne l'annonce-t-elle pas plus souvent? Elle le mérite pourtant : elle est fort intéressante, accessible.

Merci de cet aimable « rappel », et nous sommes heureux de nous exécuter tout de suite.

Nous répétons donc — pour ceux qui l'ignoreraient encore — que *La Congrégation du Grand-Orient et les Congrégations* est une forte brochure de 200 pages, véritable arsenal où les défenseurs de la bonne cause trouveront les meilleures armes soit en faveur de la liberté, soit contre la Franc-Maçonnerie qui nous tyrannise, et que, entre autres armes de précision de valeur, elle contient en appendice, dressée avec le soin le plus minutieux — par département et par circonscription — une *liste de tous les sénateurs et députés avec leur vote sur la loi d'association* et leur qualité de F.·. pour les députés qui appartiennent à la secte.

La Bonne Presse laisse cette énorme brochure au prix dérisoire de 0 fr. 50 (port en sus 0 fr. 15). Aussi rien d'étonnant que le premier tirage (30 000 exemplaires) ait été enlevé en cinq semaines.

ABONNEMENTS ÉLECTORAUX

A cette époque décisive et pour éclairer les électeurs, il faut profiter du bon marché des abonnements électoraux à la *Croix* servis directement.

Du 1er avril au 1er juin 1902

Croix quotidienne grand format, 3 francs.

Cinq abonnements et au-dessus pris par la même personne et servis à Paris à des adresses différentes, chacun, 2 fr. 50.

Croix du dimanche grand format, 0 fr. 50.

Cinq abonnements et au-dessus, chacun 0 fr. 45.

Dix abonnements et au-dessus, chacun 0 fr. 40.

6, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

Le Crucifix dans l'histoire et dans l'art, dans l'âme des Saints et dans notre vie, par le P. J. Hoornaert, S. J. 1 vol. in-8° cavalier de 223 pages, orné de 29 illustrations, avec lettre d'approbation de S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Broché, 2 francs, port, 0 fr. 55; relié avec fers blancs, 3 francs, et avec tranches dorées, 3 fr. 25 port, 0 fr. 60.

Non seulement cet ouvrage de haute portée spirituelle, très instructif, très agréable à feuilleter, peut être lu avec fruit, non seulement pendant la Semaine Sainte, mais pendant toute l'année, car il contient de très précieux conseils pour l'usage du Crucifix dans tous les actes de la vie quotidienne.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe

SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION DES JOURNAUX ET DES PUBLICATIONS DE LA MAISON DE LA BONNE PRESSE

Une partie de cette souscription est destinée à céder la *Croix* à demi-tarif à ceux qui voudraient organiser la vente de la *Croix* pendant les Pèlerinages, les Congrès et les autres manifestations catholiques.

M. Lemoine, 1 fr. 60. — Mme Vve Maurier, 2 fr. — M. David, à St-E., 30 fr.

« LES CONTEMPORAINS »

Un marin qui devient un diplomate consommé et un orientaliste de premier ordre, tel est **Gabriel Aubaret**, *Capitaine de frégate, il entra dans la diplomatie où il devait tenir le premier rang dans l'Extrême-Orient, puis présider dans les Balkans à de multiples délimitations de frontières, guidé à sa science des langues de régions si différentes, laissant le souvenir d'un vrai chrétien.*

FEUILLETON DE LA CROIX DU 30 MARS 1902 — 93 —

LA TONNE D'OR

DEUXIÈME PARTIE

L'AVENTURIER MALGRÉ LUI

(Suite)

Dès que le premier chariot fut arrivé, la hache retentit de plus belle sur les bords du creek. L'heure de la fête était passée; de toute part on travaillait avec une activité dévorante, mais de loin, de près, à droite, à gauche, partout où il y avait une voix, un mot se dégageait de ce bourdonnement de ruche, un mot incessamment répété, comme les dévots hindous soufflent, dit-on, pendant des années entières, d'interminables chapelets de prières qui se composent du seul nom de Sivah :

— La tonne d'or! la tonne d'or!

Et, chose étrange, la fatigue n'abattait point l'exaltation commune. Au contraire, l'exaltation montait; toutes les têtes avaient le transport.

Malet opposé se produisait chez nos pauvres prisonnières. Elles avaient d'abord suivi avec une anxieuse avidité ce mouvement, ce tohu-bohu de réjouissances et de sports. Elles avaient bien entendu, comprenant au premier coup le motif même de ces allégresses, mais le but de tant de travaux confus, attaques tous ensemble et menés avec un démoniaque entrain, leur échappait. Les heures s'écoulaient. Le bruit, l'agitation restaient toujours les mêmes. A la longue, une lassitude profonde, engendrée à la fois par leur angoisse et le trouble de leurs gardiens, pesa sur elles. Les objets extérieurs devinrent moins distincts pour leurs yeux. Elles ne dormirent pas, oh! certes, mais leur faculté de souffrir s'engourdit. Vers 3 heures du matin, quand la lune à son déclin penchait vers l'Ouest derrière la ceinture du bush, elles étaient affaissées l'une contre l'autre sur le tapis, froides toutes deux et les yeux fermés comme deux mortes.

En ce moment, une clameur plus rauque les redressa épouvantées. La scène avait changé. En se rouvrant, leurs yeux éblouis se heurtèrent à une tempête de lumière. Le terre ruisselait de feux, au milieu desquels les gommiers morts brûlaient comme deux cierges immenses. Elles crurent rêver, tant ce bizarre coup de théâtre leur semblait sortir de la réalité.

Mais il y avait un objet dont la vue leur criait : Tout ceci est vrai, vous êtes bien éveillées!

Les cierges allumés brûlaient en l'honneur d'une divinité. La tonne d'or était là. Les lumières de l'autel tombaient sur le dieu.

Et les fidèles priaient, aboyant et menant une ronde désordonnée autour du saint, autour de la tonne. C'était le sabbat de l'or, et rien ne peut dire l'effet de ces pluies de feu arrosant ces rogations diaboliques.

La tonne se balançait, suspendue aux poulies. Au dessous d'elle était le char. Et la ronde allait alentour, rugissant des obscénités féroces, roulant de fauves épilepsies.

Ronde horrible! Ecoutez! Elles virent cela, les deux captives! Entre les vivants il y avait des morts. Ne faut-il pas que tout le monde s'amuse! Les fous enragés traînaient « le pauvre Dodge » dont les jambes molles balayaient l'herbe hédessement, et aussi les tués de la dernière escarmouche.

De leurs yeux agrandis, Nannette et Anhita cherchaient à reconnaître ces têtes pendantes, entraînées dans une stupéfiante profanation. Elles n'eurent pas le temps de s'évanouir, quoique leurs cœurs cessassent de battre dans leurs poitrines. La terreur qui combattait l'horreur les tint debout, roides sur leurs jambes et pareilles à des statues.

La tonne était dans le char. La ronde se débanda et roula vers le camp comme une avalanche. La ronde, devenue meute, aboyait avec d'extravagants éclats :

— A mort, Jonathan! à mort, le tyran! à mort, le traître!

Tom et Sam restaient en arrière.

Il y eut, à quelques pas de nos captives, une lutte courte, mais rude, dans laquelle on entendit parler six fois le revolver de Jonathan. Anhita et Nannette ne pouvaient voir. Mais un cortège passa, entouré des inévitables torches. Quatre hommes portaient, en riant et en blasphémant, un fardeau inerte, qui était Jonathan Smith garrotté.

Les deux jeunes femmes se sentirent perdues; elles échangèrent le baiser d'adieu, puis elles s'affaissèrent sur le tapis, attendant la fin.

Elles entendirent, comme en un songe, Sam et Tom ordonnant de charger de sable tous les chariots du campement. Ces chariots s'éloignèrent dans des directions diverses.

Au moment où le jour naissait, mettant des rueurs indécises dans le nuit, un coup de pied violent défonça leur porte. Deux hommes les prirent à bras-le-corps et les emportèrent. Il n'y avait plus de camp. L'incendie s'éteignait, éclairant d'une lueur sombre les grands gommiers [illegible] encore debout.

Le sol était partout labouré de profondes ornières.

Anhita, succombant enfin, s'avait plus ses sens, mais Nannette prit instinctivement à la main une poignée de fleurs parisiennes et les sema le long de la route.

Le temps s'était chargé de nouveau et la pluie tombait à torrents. On arrivait au bord de la lagune, où un radeau grossièrement construit expliquaient les travaux de la nuit. Les deux jeunes femmes y furent déposées, non loin de la tonne d'or, et le radeau se mit en mouvement aussitôt vers le Sud-Est, où la lagune s'enfonçait sous bois.

— Comme cela, dit Sam Smith, nous ne laisserons pas de traces.

— Et ils resteront longtemps, ajouta Tom, avant de trouver la vraie piste parmi toutes celles que nos chariots de sable leur auront laissées à choisir.

Nannette n'avait désormais seule à écouter